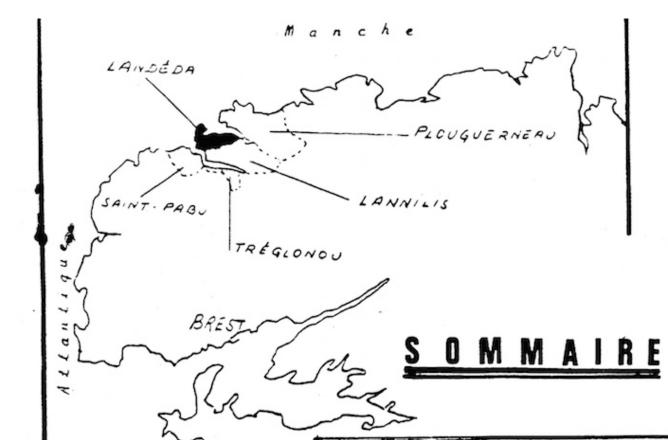
les cahiers de landeda



AMICALE CULTURELLE
DE LANDEDA

N° 28 15 francs



les cahiers

de

landeda



LANDEDA

Sommaire	p	1		
Landéda sous la Monarchie de Juillet	p	3		
Miette d'histoire	p	7		
Voie de Landéda à Guénioc	p	8		
Chaussée dite Pont de Crac'h	p	10		
La légende du Pont du Diable	p	13		
Historique du Conseil Général du Finistère	р	14		
Activités de l'Amicale	р	19		
Publicité	p	2		
couverture				

NO 28

LES PROFESSIONS

<u>Les paysans</u>

Braudel dans "l'identité de la France" parle, pour cette époque d'une société paysanne dans laquelle les campagnes pèsent beaucoup plus que les villes et ce jusqu'en 1931, date à laquelle la population urbaine égale la population rurale. En cette première moitié du 19ème siècle, on peut dire que cette dernière représente les 9/10 de la population totale. Certains départements présentent un taux d'urbanisation très faible, comme les Côtes-du-Nord, mais le Finistère voit son taux d'urbanisation compris entre 10 et 14,9 % en 1806.

Qu'en est-il à Landéda ?

Les relevés effectués à partir des registres de l'état civil permettent de se faire une idée de la répartition de la population entre "ville" et campagne.

Si l'on tient compte des hommes et des femmes travaillant la terre, on peut dire que la population rurale de Landéda représente 84% de la population, le reste étant composé de fonctionnaires, artisans, commerçants, pêcheurs, marins, retraités, rentiers....

LA CONDITION PAYSANNE

S'ils travaillent la terre, les paysans ne le font pas tous dans les mêmes conditions. Certains sont propriétaires comme René Marie Cabon à Prat-a-Lann, Olivier Laot à Croaz Autret, François Laot à Kergoadou, Candide Jézéquel, entre autres, mais les plus nombreux sont locataires, fermiers qui font valoir la terre d'un propriétaire habitant ou non la commune. C'est ici que les-procès verbaux d'incendie se révèlent intéressants.

Nous apprenons que Prigent Morvan est fermier à Kerhernic en 1832 sur une terre appartenant à Jean Cabon de Plouguerneau, Laurent Ach est fermier à Quistillic en 1833 (propriétaires Yves Marie Abjean et consorts), Laurent Pellen est fermier à Cameulet en 1833 (propriétaire Goulven Perrot de Lannilis), Joseph Cadour et Gabriel Le Goff sont fermiers à Kerséné en 1837 (propriétaire M. Le Jeune, notaire à Lannilis).

LES CULTURES

Elles sont diverses : céréales ; pommes de terre ; légumes dont le panais, plante fourragère à racine charnue comestible; très probablement le lin pour la fabrication des vêtements (Jean Marie Guillermou fait état, mais c'est en 1812 et 1814 et à Plounévez, Plouguerneau et Ploudaniel, de vente de lin peigné, de fil cru et de fil blanc).

La culture des pommes de terre est attestée par le rapport d'incendie du 10 Octobre 1833 à Cameulet : "tout le monde était allé tirer les pommes de terre".

Les statistiques de 1828 à 1829 font état des renseignements suivants:

	1828		1829	
	hectares ensemencés	production en HL	hectares ensemencés	production en HL
froment	20	400	20	400
méteil	90	1095	90	1030
seigle	30	305	30	300
orge	50	480	50	460
sarrasin	20	150	20	100
avoine	20	80	20	120
pommes de terre	18	4880	20	3450

Le maire René Marie Cabon fait suivre ces statistiques des observations suivantes: "La population est de 2 000 habitants et il nous faut avoir 22 560 hectolitres pour nourrir nos habitants, il est très constant que la récolte a été très mauvaise pour la population puisqu'il est vrai que la plus grande partie sont obligés d'acheter des bleds où ils en trouvent aux marchés et ailleurs (octobre 1828, novembre 1829).

"Le méteil ou mistillou est une composition de froment et de seigle, ainsi appelée en France parce que les métayers en font leur pain de ménage".(Olivier de Serres).



Les mauvaises semences, les semailles tardives, les sarclages insuffisants compromettent souvent récoltes. Il faut 30 hectolitres de blé pour en récolter 400,20 hectolitres de sarrasin pour en récolter 100; 30 hectolitres d'avoine pour en récolter 120....

Les travaux exigent beaucoup de peine, de temps et de bras, ce qui explique que les enfants fréquentent peu l'école, quand ils la fréquentent!....

On laboure à l'aide de l'araire, on sème à la main, on coupe à la faucille ou à la faux, on bat au fléau. Il est difficile d'imaginer ces travaux d'autrefois au temps des tracteurs et des moissonneuses-batteuses!.







Et pour tous ces travaux pénibles, quelle nourriture ?.

De la soupe, de la bouillie, des pommes de terre. Quelquefois de la viande le dimanche! On trouve trace de 2 pots de graisse et de 3 quartiers de lard dans le rapport d'incendie de la ferme de Laurent Ach (21 Septembre 1833).

Quant au pain, il est fait à partir de ce mélange de froment et de seigle (méteil) ou encore du sarrasin.

22 Mai (incendie Kerhernic) "ils étaient partis pour préparer la terre pour semer le blé noir". Ce dernier, arrivé en Bretagne au 15ème siècle s'adapte à tous les sols, préférant les sols de bruyère, terres shisteuses granitiques, aimant les climats humides et tempérés. croissance rapide permet récolter en octobre. Sa farine donne un pain lourd nourrissant. Aussi, occupe-t-il place importante l'alimentation, celle des hommes comme celle du bétail. C'est lui, comme le méteil qui a permis à la Bretagne "terre d'or" d'être exportatrice de son blé, un blé cultivé pour d'autres!.

Les cultivatrices représentent 37% des femmes qui travaillent à Landéda (elles sont femmes de fermiers). Leurs journées sont interminables: les enfants, les bêtes (Marie Balcon est occupée à traire ses vaches quand se déclare l'incendie de sa maison, à 18 heures le 21 Septembre 1833), les travaux d'extérieur et souvent le filage, un complément dans des foyers où la vie est difficile.

Aussi, n'est-ce pas étonnant qu'entre 20 et 50 ans la mortalité soit grande et que l'espérance de vie des femmes ne soit que de 33 ans!.

A côté des cultivatrices, les ménagères sont nombreuses, on en trouvera ailleurs que dans les fermes exerçant d'autres professions.

Les cultivateurs, propriétaires ou non, selon l'importance du domaine qu'ils exploitent, emploient des journaliers ou des domestiques.

LES JOURNALIERS ET LES DOMESTIQUES.

Les journaliers sont des travailleurs à la journée, d'où leur nom. (Le "journal" désigne une ancienne mesure agraire, la surface labourable par un homme et par jour).

Le journalier possède une petite maison avec autour un jardin. Parfois, il cultive un lopin de terre et élève de la volaille, un porc, peut-être une vache, mais tout cela insuffisant pour faire vivre sa famille. Aussi, doit-il aller proposer ailleurs, ses bras, chez un ou plusieurs cultivateurs pour gagner le maigre salaire indispensable à la survie des siens. Alors à lui les travaux les plus pénibles, les tâches les plus rebutantes. Souvent, en dehors de la moisson, la morte saison le laisse sans ressource. S'il mène une vie difficile , s'il constitue une main-d'oeuvre pauvre, le journalier est cependant moins dépendant de son employeur que le domestique.

Les registres de l'état civil nous révèlent quelques noms de journaliers. Ils s'appellent Bossard, Marziou, Floch, Calvarin, Laot, Guiziou, Balcon, Alléguet, Le Lann... Ils ne devaient pas être les seuls et constituaient une catégorie importante des travailleurs de la terre.

A la différence des journaliers, les domestiques sont gagés, c'est-à-dire embauchés pour une certaine durée, par un cultivateur propriétaire ou non. Payés maigrement, mais nourris comme leurs maîtres blanchis, le plus souvent logés dans des conditions assez mauvaises. C'est ainsi qu'à Kerséné, Jacques Laot et Olivier Le Fourne couchent dans la grange, mais n'était-ce pas le cas de bien des domestiques il y a encore quelques dizaines d'années!

Valait-il mieux être journalier ou domestique? C'est selon.

Les femmes dites "ménagères" sont nombreuses. Elles sont servantes, occupées au soin du ménage, bonnes à tout faire en quelque sorte et représentent 49% des femmes qui travaillent alors.

A Troménec, Perrine Thomas, née à Plonéis était cuisinière. C'est là qu'elle mourut, à 33 ans, le 29 Mai 1851.

LES JARDINIERS

Eux aussi doivent être assimilés à ceux qui travaillent la terre. Certes, ils sont domestiques, mais leur situation est particulière. L'exploitation et l'entretien de propriétés importantes, la fourniture de légumes pour la table du maître nécessitent une main-d'oeuvre diversifiée. C'est ainsi qu'Antoine Laridon de Poul-ar-Chaé, né en 1792, travaille aux Anges où il loge dans les années 1830.

C'est aux Anges que Christian Généreux Toussaint Kerhervé, né à Roscoff décèdera en 1848, âgé de 70 ans.

Son fils André Toussaint Kerhervé (32 ans en 1830), lui, est occupé au manoir de Troménec, comme quelques années plus tard (1845) Yves Oguer.

LES SAISONNIERS.

Est-ce bien le terme qui convient ?. Mais , dès cette époque, il devait y avoir un certain nombre de jeunes hommes qui, par manque de travail sur place, devaient s'expatrier comme saisonniers, si l'on en juge par le décès d'Yves Marie Richard, né à Landéda , cultivateur, décédé à 25 ans, à l'Hôtel Dieu de Caen, le 16 Mars 1836.

J. MICHEL

LE PAYS DES ABERS

Au sud (de la voie menant vers l'emplacement supposé de la fabuleuse Tolente), s'étend la région des Abers, ces profondes échancrures qui laissent pénétrer jusqu'à des lieues, dans l'intérieur, les ondes salées et les senteurs vivifiantes de l'iode, ces rias armoricains qui semblent voués à un éternel silence -à peine troublé de loin en loin par un clapotis d'avirons ou le cri d'une mouette solitaire. Un relief plus accentué, de nombreuses dépressions et les découpures de sa côte confèrent à l'ancien pays d'Ach un pittoresque aimable.

Francis GOURVIL. En Bretagne, Arthaud.

MIETTE D'HISTOIRE

Vénérable et discret messire François PETTON, sieur recteur de Landéda, âgé d'environ 55 ans, mourut le 29 mai 1736 et fut enterré le lendemain dans le cimetière de la dite paroisse après avoir gouverné et bien régi la paroisse pendant 17 ans environ et fait bâtir la tour et acheté la grande cloche et beaucoup d'autres biens à la fabrique de Landéda, est inhumé auprès de la chapelle Saint-Roch, en présence des soussignés et de plusieurs autres. G. Bizien, prêtre; Laurent Collin, prêtre; G. Paul, prêtre, Paul Cesson, prêtre, Nicolas Lhostis, curé de Landéda.

Ce dernier mourra dans sa maison du bourg, âgé d'environ 48 ans, le 27 Mai 1743.

François PETTON avait succédé à Jean Fanjour, recteur de 1688 à 1720.

Jean BIZIEN, devenu recteur en 1736, décéda le 17 avril 1741.

VOIE DE LANDEDA A GUENIOC

Nous reprenons un thème cher à notre regretté Ami René GEORGELIN, sur 🔉 son "essai de géographie locale".

"Il y a environ quatre mille ans, des hommes ont vécu sur nos grèves et ont laissé des traces de leur civilisation sur un territoire beaucoup plus étendu, ainsi défini :

le territoire actuel de la commune, + toute la zone découvrant aujourd'hui aux plus grandes marées et celle limitée par la ligne des fonds de 3 mètres. Cette zone étant jalonnée par la jument de Garo, les Kervillou, le plateau de Guenioc, Trélam, Kerneguen, le Nord du plateau de Croix, l'Ile Cézon. En face, une plage portant une île reliée à marée basse, le Trousquennow et de chaque bord deux rivières avec deux îles (Rusven et le Libenter)".

La tradition locale garde le souvenir des hommes qui vécurent là autrefois. Dans mon enfance, j'ai entendu souvent l'injure familière "Persoun Guennoc". J'ai entendu aussi réciter :

Digentil kernegwen A dene da Landéda d'an offern Gwesket e starlat ruz Gwesket e skarlat gwen

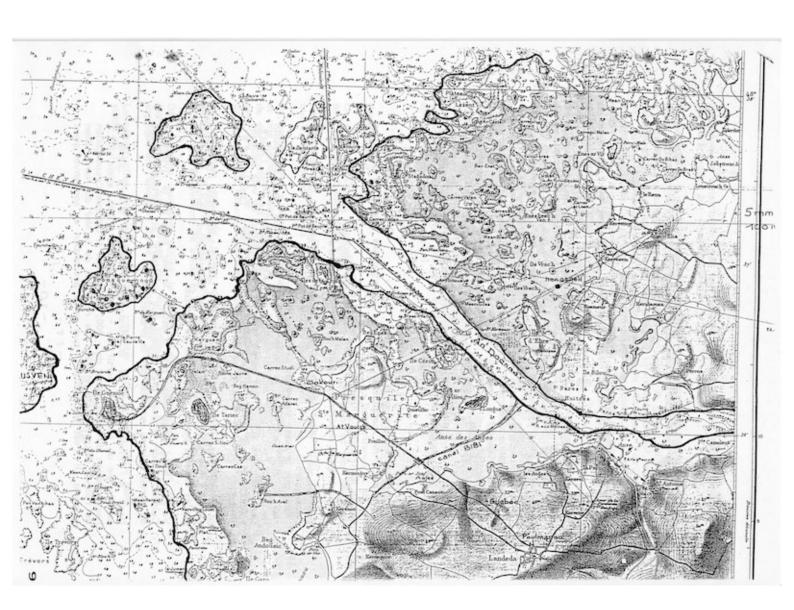
Ils quittaient Kerneguen Pour aller à l'office à Landéda Habillés d'écarlate Habillés de blanc étincellant

Qui étaient ces personnages vêtus d'écarlate ? des mages d'Orient, des druides Celtes ou des moines Bretons ?

René GEORGELIN a tracé le chemin du bourg à Guenioc. En partant de Landéda (Poulmanou) en suivant le chemin creux qui passe par le Guéboc et aboutit à la grève d'Aoled où il semble se terminer. Mais regardons droit en face, nous voyons au-delà de la baie, un autre chemin, celui qui mène de Poulloc au Vourch qui se prolonge pour se terminer au Clokouri et continuer vers Kerneguen. Les gentilhommes de Kerneguen empruntaient cette voie pour aller à Landéda. Pour traverser la prairie entre Poulloc et An Aoled, ils devaient passer sur un pont enjambant le ruisseau qui a donné naissance à notre canal Bibi.

RENE LE VERGE

Novembre 1990



Chaussée dite PONT DE CRAC'H

Nature :

chaussée équipée de passages busés

Utilité:

Cet ouvrage répond au besoin de franchir l'Aber par un itinéraire assez important pour justifier ce travail.

L'hypothèse d'un "gored" (pêcherie) ne paraît pas viable: la pose de claies, voire de palissades, suffisait, à moindres frais. Bien entendu, des nasses, posées aux sorties de buses, pouvaient prendre du poisson.

Date de construction :

La découverte de débris organiques contemporains de l'ouvrage, indiscutablement, résoudrait cette énigme. En attendant un sondage fructueux, il faut se contenter d'hypothèses et d'une large fourchette, voire de plusieurs.

Eléments d'appréciation :

Nécessité d'une population nombreuse et organisée -condition sine qua non de la construction -

Besoin de franchir l'Aber-Wrac'h, en cet endroit.

Situation de ce dernier sur un itinéraire joignant deux lieux aux relations assez importantes pour justifier de tels travaux.

En l'absence d'un ouvrage comparable sur l'Aber-Benoît, il faut remarquer:

-soit que la route s'arrêtait entre les deux Abers,

-soit qu'elle franchissait la vallée de l'Aber Benoît plus haut, au Moulin du Grand Pont, pour une branche, vers Ker Constant, pour l'autre. Cette dernière supposition paraît la plus vraisemblable. La voie ancienne rejoindrait ainsi le CD 13 près de Ménez Bihan (coord Lambert 96,4 - 1113,8).

Si l'on prolonge la section obtenue, vers le Sud-Sud Ouest, l'itinéraire passe à proximité de Bourg-Blanc et de Saint-Renan, connus pour les traces laissées par la métallurgie du bronze.

Vers le Nord, légèrement Est, il atteint la mer près de la rivière de Guissény, port d'accès plus dégagé que les Abers et, surtout, proche de marais salants exploités dès la préhistoire.

Dans la "Protohistoire de la Bretagne", Jacques Briard situe la métallurgie du bronze à partir de - 800, jusqu'en - 500, avant J.C., l'exploitation du sel à partir de - 800, également. Il indique l'exportation de haches Outre-Manche et vers les riverains de la Mer du Nord. Bien entendu, il n'est pas certain que cette production et son envoi aient

justifié cette construction par leur volume... Mais d'autres marchandises ont pu transiter par la même voie.

En particulier le sel. La Bretagne pratique la conservation par salage de toute antiquité. Pendant la période gallo-romaine, la fabrication de garum s'y est ajoutée, sur une grande échelle. Or, pour le garum, il faut du poisson et du sel : une couche de poissons, une couche de sel, et ainsi de suite, maintenues sous pression dans un tonneau (ou autre contenant). Après un certain temps, on soutire le liquide, le solide peut entrer dans l'alimentation d'animaux ou servir d'engrais (le procédé est le même que pour préparer la choucroute, mais là, on utilise le solide, on jette le liquide).

On connaît des ateliers à garum à Douarnenez. Or, il n'existe pas de marais salants à proximité. Bien entendu, on peut toujours extraire le sel de l'eau de mer, par des fours à sel, mais cette technique produit moins et plus cher, plus rapidement toutefois. Le besoin de grosses quantités de sel, denrée devenue indispensable, dès le néolithique, a provoqué son transport à partir des endroits de grosse production, les marais salants. Par exemple, de Guissény vers Douarnenez et les autres centres de fabrication de salaison (et de garum, à l'époque galloromaine). L'utilisation du Pont de Crac'h et d'une partie de l'itinéraire l'empruntant pour aller vers les ports de pêche du Léon occidental est naturelle. Elle reste possible en direction de la Cornouaille, à cette époque, on franchissait l'Elorn largement en aval de Landerneau. L'itinéraire pourrait avoir été mis aux normes des voies romaines à cette époque (80 - 250 après J.C.).

Conclusion:

Ce pont de Crac'h -probablement plutôt Pont d'Ac'h- fut bien réalisé pour le franchissement de l'Aber par une route.

Des pêcheurs en ont profité, comme ils font des ponts, aujourd'hui, sans que l'on prétende qu'ils ont été construits pour eux.

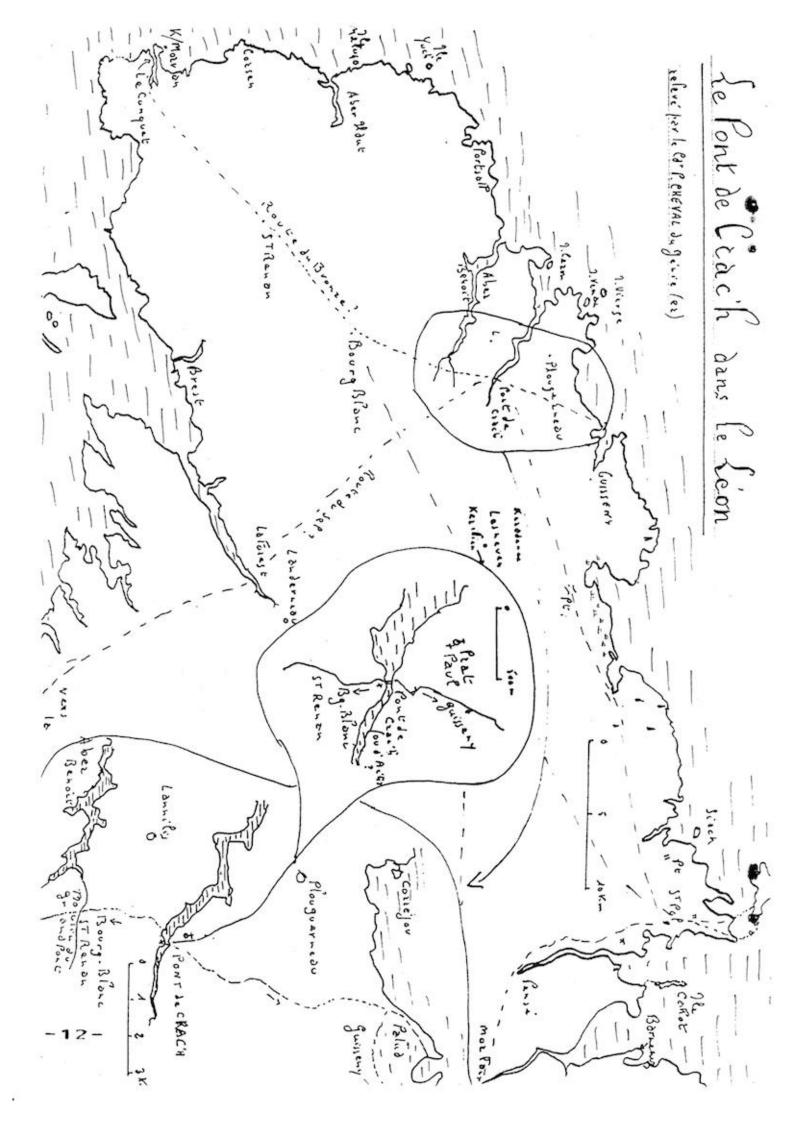
Sa construction a nécessité beaucoup de monde, une bonne organisation et une période assez longue de paix - en temps de guerre, le transport de marchandise fait l'objet de moins de soins. Ceci semble avoir été le cas vers la fin de l'âge de bronze, pendant une partie de la période gauloise, et de l'époque gallo-romaine, de 80 à 250, environ.

La technique employée relève d'architectes et d'ouvriers maîtrisant suffisamment le travail de la pierre et la maçonnerie cyclopéenne. C'était le cas des réalisateurs de stèles et de tombes à coffre.

Des Romains auraient utilisé la voûte. Leur intervention, pour un élargissement, aux normes de leurs voies ne peut être exclu. Elle expliquerait l'anomalie d'une surlargeur des sorties aval.

La construction initiale semble bien remonter entre le 6ème et le 8ème siècle av J.C.

Paul CHEVAL Cdt du Génie (er)



LA LÉGENDE DU

Pont du Biable

Son vrai nom est le Pont Crac'h. La légende conte qu'un jour le meunier du moulin voisin se tenait sur la rive de l'Aber-Wrac'h, en aval du Diouris.

Il déplorait l'absence d'un pont qui aurait permis de franchir le bras de mer pour se rendre de Lannilis à Plouguerneau ou vice-versa. C'était là un travail de géant pour les pauvres riverains de l'Aber qui ne pouvaient compter ni sur une aide matérielle ni sur le moindre soutien financier.

Sur l'autre rive était soudain apparu un personnage au regard vif, à l'ample cape rouge et qui souriait malicieusement, devinant les soucis du meunier.

"L'ami, je puis te rendre service. Grâce à moi, un solide pont pourrait, dès demain matin, permettre la traversée de cette rivière. La nuit suffira pour sa construction. Je pose une seule condition : le premier usager de cet ouvrage m'appartiendra".

Le meunier avait vite compris à qui il avait affaire et, quel que fût son désir d'un tel pont, il songeait à la terrible exigence du démon. Et pourtant il s'écria soudain : "D'accord".

Le lendemain, au petit matin, le pont était construit... et le diable attendait à l'entrée, sa récompense.

Le meunier parut bientôt, s'extasia sur la beauté de l'ouvrage et s'arrêta à l'autre issue. Il portait sur le dos un grand sac qu'il ouvrit bien vite. Un énorme chat noir en jaillit et en trois sauts bondit vers l'autre rive. Effectivement, le minet était le premier à franchir la rivière.

Il faut reconnaître que ce diable témoignait d'un certain sens de l'humour car il aurait pu faire aussitôt disparaître son oeuvre. Sans doute avait-il la certitude, eu égard à la médiocre réputation qui entourait alors la corporation des meuniers, qu'il retrouverait plus tard celui qui l'avait habilement mystifié.



Historique du Conseil Général du Finistère

A la fin de l'année 1789, les Députés de l'Assemblée Nationale Constituante décidèrent « une nouvelle division du royaume de France en départements, tant pour la représentation que pour l'administration... ». En fait, une gigantesque opération de simplification administrative était lancée. Le décret du 22 Décembre 1789, ratifié par le Roi le 15 Janvier 1790, partagea la France en 83 départements et détermina le fonctionnement de l'organisation de ces nouvelles circonscriptions administratives, mais plusieurs semaines d'attente furent encore nécessaires pour parvenir à la délimitation exacte des départements et diviser l'ancienne Bretagne historique en cinq nouvelles unités.

Pour parvenir à ce découpage, les Députés bretons se réunirent en assemblée privée, du 20 Décembre 1789 au 15 Janvier suivant, puis du 25 au 29 Janvier. Les débats furent longs et difficiles, tant les intérêts divergeaient et la tâche était ardue. On hésita longtemps entre une division Nord-Sud de la Bretagne, ou un découpage horizontal : dans un premier temps, on songea à un département constitué des anciens évêchés de Léon et de Trégor, tandis que Saint-Malo réclamait un département dont cette ville serait le chef-lieu. Finalement, un compromis fut adopté, avec une délimitation mixte, horizontale entre les circonscriptions dénommées Côtes-du-Nord et Morbihan, mais selon un axe vertical aux deux extrémités, pour séparer le département le plus occidental, qui reçut initialement le nom de Basse-Bretagne, et celui qui fut constitué autour de Rennes et prit le nom des deux principaux cours d'eau qui le traversaient. Pour tracer la limite, à l'Est, de notre département, on choisit une ligne presque droite de l'embouchure du Douron à celle de la Laîta. Cette ligne incluait les cantons de Gourin et du Faouët, tandis que le canton d'Arzano dépendait du Morbihan ; ce ne fut qu'au début du XIXème siècle que l'on procéda à un échange territorial. Puis les Députés s'avisèrent de donner un nom définitif à la Basse-Bretagne et s'inspirèrent du cap Finisterre, situé au Nord-Ouest de l'Espagne. Comme ce cap, l'extrémité occidentale de la Bretagne semblait s'avancer dans la mer et faisait songer à un terme pour le monde habité (finis terrae en latin). L'orthographe correcte aurait dû être Finisterre, mais un scribe mal inspiré commit une malencontreuse erreur et l'on adopta le nom actuel de Finistère. Ce nom fut entériné par la Constituante, le 26 Février 1790.

En même temps que les départements, on institua des circonscriptions inférieures, les districts et les cantons : le Finistère fut divisé en 9 districts dont les chefs-lieux furent les sièges des anciens tribunaux (Brest, Lesneven, Landerneau, Morlaix, Carhaix, Châteaulin, Quimper, Quimperlé et Pont-Croix), eux-mêmes subdivisés en 80 cantons. Chaque district fut partagé en neuf cantons, à l'exception de celui de Carhaix qui n'en eut que huit. Ce furent les critères géographiques retenus pour la répartition : chaque canton comprenait de 2 à 6 communes et, afin d'obtenir un certain équilibre dans les populations, leur superficie fut plus grande à l'intérieur que pour les cantons périphériques, plus nombreux sur les côtes. D'autre part, jusqu'au Concordat, la plupart des paroisses de l'Ancien Régime furent érigées en communes. Le procès-verbal de division fut arrêté sous forme de proposition le 15 Février 1790 par l'Assemblée générale des Députés de Bretagne, puis soumis à l'Assemblée Constituante qui le transforma en décret en date du 26 Février, que le Roi sanctionna en lui donnant force de loi le 4 Mars 1790. Un beau jour du mois de Mars 1790 naquit officiellement le département du Finistère.

Très vite, le nombre de cantons fut réduit à 79, le canton de Guidel ayant été rattaché au Morbihan. Les Députés songèrent alors à fixer leur choix sur le chef-lieu du tout nouveau département. Jusqu'alors sans passions ni discussions orageuses, les débats s'animèrent soudain. Plusieurs Députés du Léon, dont LE GUEN DE KÉRANGAL, élu de Landivisiau, plaidèrent la cause de Landerneau, « de toute évidence le seul endroit indiqué par la carte pour la commodité générale ». De leur côté, les Députés cornouaillais firent front pour soutenir la candidature de Quimper. L'assemblée générale des Députés bretons, qui avait déjà porté son choix sur Rennes, Nantes, Vannes et Saint-Brieuc, n'osa pas trancher définitivement pour le Finistère. Le 22 Janvier 1790, il fut seulement décidé que « Quimper serait le chef-lieu de la partie basse de Bretagne, mais à titre provisoire, pas davantage ». Il fallait bien disposer d'une ville pour rassembler les citoyens actifs afin d'élire la première assemblée à laquelle incomberait la charge de gérer la nouvelle circonscription!

Il fut donc décidé que les électeurs du Finistère, choisis à raison de un pour cent citoyens actifs (pour être considéré comme tel, il fallait être âgé d'au moins 25 ans et payer des impôts équivalents à trois journées de travail), se rendraient à Quimper et discuteraient pour rendre cette proposition définitive ou choisir un autre chef-lieu; cette première assemblée devait également élire les 36 administrateurs qui devaient former le premier « Conseil du Département ». Venus de tous les points du département, les 467 électeurs se rendirent au jour fixé (le 7 Juin 1790) dans la chapelle du collège, hâtivement préparée pour recevoir cette importante assemblée. On y avait dressé une estrade, sur laquelle prirent place le doyen d'âge, un certain Jean ROBIN, pilote à l'Île de Batz, vieux de 84 printemps, qui fut désigné comme président provisoire, et le secrétaire, un jeune médecin de Morlaix. Le vieux ROBIN, qui n'était qu'un simple roturier, malgré ses éclatants états de service, n'avait pu devenir officier de marine; l'apprenant par la rumeur aussitôt colportée, l'assemblée lui fit une belle ovation et décida aussitôt qu'il demeurerait aux côtés du futur président élu, pendant toute la durée de la session. La journée entière du 7 Juin, puis les deux suivantes se passèrent en scrutins de ballotage pour désigner un président. Les électeurs léonards et comouaillais, partagés en deux camps farouchement rivaux, luttèrent pied à pied pour faire nommer un des leurs. Finalement, ce fut LE GUILLOU-KERINCUFF, Maire de Quimper, qui l'emporta. Aussitôt, les habitants du Nord se consolèrent en faisant élire comme secrétaire le Maire de Lesneven, COSSON DE KERVODIÈS. Après cinq jours de discours interminables, de digressions diverses et d'allocutions pompeuses sur la justice ou le nouvel ordre social et autres thèmes chers à l'époque, on n'avait pas encore aborde les sujets essentiels, à savoir le choix du chef-lieu et l'élection des administrateurs. Les prestations de serment et les discussions accessoires s'éternisèrent jusqu'au 14 Juin. Il fallut encore dix jours de joutes oratoires achamées pour choisir les futurs administrateurs, en ménageant les susceptibilités et les prétentions du Léon et de la Comouaille. La fin des élections fut saluée par la célébration d'un Te Deum, chanté par l'evêque de Quimper en personne, mais restait encore à désigner un chef-lieu définitif pour le departement. Après élimination de quelques candidatures marginales, la lutte se resuma à un duel fratricide entre Quimper et Landemeau. Les représentants de chacune des deux villes avancèrent les meilleurs arguments, mettant en valeur tel ou tel aspect positif de leur cité : la ville des Rohan, plus centrale, convenait mieux pour rassembler l'ensemble des Députés, tandis que la cité du Roi Gradion, en tant qu'ancienne capitale d'un evêché et de divers ressorts administratifs, présentait l'avantage d'être un lieu habituel de démarches auprès des gens de robe ou des clercs et autres officiers de Sa Majeste; mais surtout, Quimper s'enorqueillissait d'avoir été la première ville du royaume à offnr à la Nation les boucles d'argent de ses habitants, et cette marque de distinction était, de toute évidence, un atout essentiel... Le Dimanche 27 Juin, on passa au vote : las, les électeurs léonards et trégorois étaient les plus nombreux ! Landemeau l'emporta par 251 voix contre 216. Ce résultat désastreux pour les Comouaillais fut aussitôt accueilli par des vociférations et de véhémentes protestations. Les mots de tricherie, de « droit du plus fort », etc... furent même prononcés. Les discussions reprirent le lendemain 28 Juin et l'accord se fit sur la proposition d'un élu du Poher de laisser le soin de trancher à l'Assemblée Nationale Constituante elle-même ; cependant, chaque distnet pourrait faire valoir son point de vue en adressant un mémoire écrit à Paris. Bien entendu, les pétitions en faveur de Quimper ou de Landemeau s'accumulèrent dans la capitale. Les arguments développés n'étaient pas toujours positifs et l'on se plaisait à attirer l'attention sur les inconvénients du choix de l'adversaire ; par exemple, les partisans de Quimper firent valoir que Landemeau était encombrée par les magasins de la Manne et perpetuellement engorgée par le passage de troupes ; c'était assurément une ville trop petite pour recevoir les conseillers, d'autant qu'elle manquait de locaux pour loger les services départementaux ; bien plus, trop proche de Brest, elle n'offrirait ni sécurité ni indépendance pour les administrateurs, en raison du caractère militaire de la cité du Ponant. Par contre, Quimper disposait de sept couvents, parfaitement aptes à recevoir les réunions et les employés de la nouvelle administration, sans compter la cathedrale, tout à fait digne d'accueillir le chef-lieu. Enfin, le Léon était un pays riche, favonse par la nature, et il était cent fois préférable de faire venir ses riches habitants dans un pays pauvre, plutôt que de forcer les pauvres Cornouaillais à se rendre dans le nche et enviable Léon pour leurs diverses démarches. Pour leur part, les partisans de Landerneau insistèrent sur les dangers du voyage jusque sur les bords de l'Odet, en oubliant de préciser que le sens contraire était tout aussi aléatoire.

La question vint à l'ordre du jour à l'Assemblée Nationale le 20 Août 1790. Le rapporteur conclut en choisissant Landemeau, parce que la majorité des suppliques et des interventions se faisaient en sa faveur. C'est alors que Quimper reçut un secours inattendu en la personne d'un de ses enfants, devenu député de Paris. L'Abbé BÉRAR-DIER, originaire de la paroisse de Locmaria, était devenu supérieur du collège Louis Le Grand, à Paris, où son savoir faisait autorité. Parmi ses élèves, il avait compté Maximilien DE ROBESPIERRE et Camille DESMOULINS, qui soutinrent leur ancien maître dans sa joute oratoire en faveur de Quimper. Grâce à ces nouvelles prises de position, l'Assemblée décréta que le chef-lieu du Finistère resterait sur les bords de l'Odet.

A l'origine, les départements avaient été organisés avec à leur tête un Directoire et une assemblée administrative, appelée « Conseil du Département ». La loi du 5 Novembre 1790 fixa le mode de fonctionnement ainsi que l'organisation des nouvelles entités administratives. Cependant, dès le 7 Août 1790, les 8 administrateurs désignés comme Directeurs du département du Finistère » s'étaient réunis dans une maison de la rue Saint-Mathieu, à Quimper, pour y tenir leurs séances ordinaires et assurer la gestion du département. Les premières réunions avaient eu pour objet les mesures indispensables au futur fonctionnement, comme le recrutement de personnel (deux garcons de bureau, dont l'un servirait de concierge) et la définition de l'uniforme officiel du département, ainsi que de la bannière. Toutes leurs décisions devaient normalement être entérinées par le Conseil du Département, dont la prochaine réunion était fixée au mois d'Octobre suivant. Très vite, il fallut également créer des commissions spécialisées, appelées « comités », au nombre de quatre, pour régler les affaires délicates : on nomma donc un « comité des travaux publics », un pour les « impositions et finances », un autre pour les « domaines et séquestres », enfin un quatrième dit « comité de bienfaisance ». Bien entendu, le Directoire ne siègeait que dans l'intervalle des réunions du Conseil du Département et assurait, de ce fait, la gestion quotidienne des affaires.

Après la « liquidation des anciennes affaires de Bretagne », pour laquelle une commission spéciale fut instituée, les 36 administrateurs du Finistère se penchèrent sur les problèmes les plus urgents.

Tout était à réorganiser, il fallait jeter les bases de nouvelles institutions, créer et étoffer des services administratifs, rassurer les populations, résoudre de nombreuses questions épineuses, notamment restaurer une situation économique presque catastrophique, lever des impôts mais aussi mieux répartir l'effort entre tous, secourir les indigents, nourrir des foules considérables ou encore appliquer et faire respecter les décisions parisiennes en toutes matières. Sous la conduite des Conseillers du Département, un gigantesque effort fut accompli dans de nombreux domaines : on organisa des recensements de tous genres, afin de mieux connaître les populations (donc les contribuables) et d'établir des statistiques agricoles ou commerciales, on améliora la distribution des subsistances, régularisa la rentrée des contributions, après avoir aboli les anciennes, jugées inégales et injustes, apura les comptes, réquisitionna les cloches et de nombreux objets de métal pour les envoyer fondre à Paris pour les convertir en monnaie dont l'État avait le plus grand besoin, mit sur pied une nouvelle justice, etc...

En fait, la vie administrative du Finistère fut marquée par deux faits essentiels pendant la décennie que dura la « tourmente révolutionnaire » : le procès de trente « administrateurs du Finistère », emprisonnés en Juillet 1793 pour avoir eu le tort de se montrer trop partisans des Girondins au moment où les Montagnards, menés par ROBES-PIERRE et ses amis, allaient s'emparer du pouvoir ; une parodie de procès décida de leur exécution, à l'exception de quatre d'entre eux, tous de la région de Quimperlé, miraculeusement épargnés. Les autres furent quillotinés à Brest le 3 Prairial de l'an II (c'està-dire le 22 Mai 1794). D'autre part, quelques semaines plus tard, sur le rapport de BAR-RÈRE, la Convention Nationale décréta que le chef-lieu du Finistère serait transféré à Landemeau, ce qui fut réalisé presqu'aussitôt, à la plus grande joie des Léonards. Mais ce triomphe fut de courte durée car les administrateurs nouvellement élus et les services départementaux trouvèrent difficilement où se loger sur les bords de l'Élom. Landerneau, en effet, ne disposait pas des nombreux établissements écclésiastiques séquestrés comme Biens nationaux que l'on pouvait trouver dans une ville chef-lieu d'évêché depuis des siècles. En conséquence, par le décret en date du 5 Novembre 1794, la Convention déclara Quimper chef-lieu du département du Finistère à titre définitif et sans appel.

Les conseillers allaient pouvoir se consacrer aux tâches quotidiennes de la gestion d'un département d'assez grande importance de par le nombre de ses habitants.

Cependant, au cours du XIXème siècle, les départements allaient subir un certain nombre de modifications institutionnelles et formelles, qui auront des conséquences sur leur fonctionnement. Tout d'abord, le Coup d'État du 18 Brumaire de l'an VIII (9 Novembre 1799) permit au Premier Consul BONAPARTE de mettre sur pied la première administration rationnelle d'un état centralisé. Les Conseils généraux de départements datent de la Constitution du 28 Pluviose an VIII (17 Février 1800) qui fixe pour longtemps le cadre administratif du département, ayant à sa tête un préfet et géré par un groupe de conseillers généraux nommés par le Gouvernement. La loi du 22 Juin 1833 rendit les Conseillers généraux élus au suffrage restreint pour neuf ans, avec un renouvellement par tiers tous les trois ans. Le décret du 3 Juillet 1848 donna un conseiller à chaque canton, car, auparavant, deux cantons pouvaient être regroupés pour former une seule circonscription électorale. Enfin, la loi du 7 Juillet 1852 étendit aux élections départementales le suffrage universel.

Les attributions du Conseil Général ont été étendues par la loi du 10 Mai 1838 et de nouveau précisées par la loi organique départementale du 10 Août 1871, qui institua la Commission départementale, organisme chargé de la gestion dans l'intervalle des sessions plénières du Conseil Général. En application de ce texte, les conseillers généraux sont élus pour six ans au scrutin uninominal à deux tours, et renouvelables par moitié tous les trois ans.

La loi du 12 Octobre 1940 suspendit les Conseils Généraux, qui furent remplacés en 1943 par un conseil départemental nommé par le Gouvernement sur propositions des préfets. Après la Libération, les Conseils Généraux reprirent leurs fonctions traditionnelles, telles que définies par la loi de 1871.

Enfin, la loi de décentralisation, en date du 2 Mars 1982, a apporté une retouche sensible aux attributions du Conseil Général et ouvre une nouvelle période.

M. Claude FAGNEN Directeur des Archives du Finistère

Revue "Finistère", éditée par le Conseil Général.

CANTON DE LANNILIS





LES ARMOIRIES DU DEPARTEMENT

Elles ont été adoptées par le Conseil Général en 1975 comme élément de représentation de l'entité "Finistère".



Pour les passionnés de héraldique, elles se définissent ainsi :

"Parti d'or au lion morné et contourné de sable, et d'azur au bélier saillant d'argent onglé et accorné d'or, les deux animaux affrontés : au chef d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermine rangées en fasce".

Plus simplement, l'écu représente les deux composantes du Finistère : le Léon sour la forme d'un lion "morné", c'est-à-dire sans griffes, ni dents, ni langue, la Cornouaille sous celle d'un bélier, symbole de la région depuis la fin du XVIIè Slècle.

Ces deux armes étaient déjà celles des deux évêchés qui existaient sous l'Ancien Régime avant que ne soient créés, en 1790, les Départements. A cette époque, la Bretagne regroupait 5 départements, d'où les 5 hermines placées en "chef" du blason, mais elles peuvent également symboliser les territoires des 5 évêchés (ou fragments d'évêché) qui ont servi à constituer le Finistère : l'ensemble du Léon, une grande partie de la Cornouaille, le Trégor, la région d'Arzano partie de l'évêché de Vannes, et quelques enclaves de l'évêché de Dol.

ACTIVITES DE L'AMICALE.

BILAN 1990

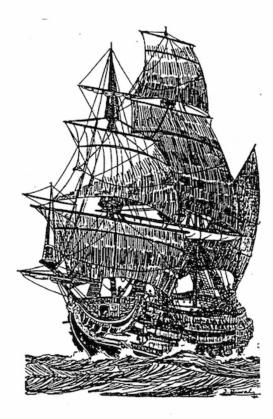
-5 MAI

Premier Salon des Abers.Remise de diplômes.

-20 MAI

Sortie culturelle

LORIENT/ PORT-LOUIS



6h30 Départ du bourg

9h <u>Lorient</u>
Visite de la base sous-marine.
Les ports:pêche,commerce,
plaisance.

11h30 Embarquement pour Port-Louis. Traversée de la rade.

Déjeuner à l'hôtel du Commerce:

-Croustade de fruits de mer au coulis de crustacés.

-Fricassée de cuisse de poulet au po:vre vert et ses légumes.

-Fromages.

-Tarte aux pomnes.

Kir,vin blanc,vin rouge,café.

14h30 La citadelle Visite des musées:Compagnie des Indes,bateaux...

Retour par Fort Bloqué, Guidel, Moëlan-sur-Mer, Riec sur belon.

19h30 Retour à Landéda.

L'AMICALE CULTURELLE vous souhaite une bonne journée. A une autre fois!

-1er Juillet

Bourse aux cartes postales anciennes. Exposition: les croix de Landéda.

-14 Juillet

Foire aux Puses

Exposition de balances anciennes.

Stand des vins d'Alsace tenu par nos amis d'Ammerschwihr.

Voyage en Tunisie

1er jour:

Landéda-Guipavas-

Monastir.

Installation à

Hammamet.

2ème jour: Tunis, les souks,

Musée du Bardo.

Sidi-Bousaid.

le site antique

de Carthage.

3e jour (samedi) : Hammamet/El Diem/ Sfax/Gabès (350 km)

Après le petit déjeuner, départ en autocar ou minibus pour El Djem, visite de l'amphithéatre ; Stax, seconde ville et port de Tunisie. C'est une cité pleine de charme avec ses remparts et ses souks. Déjeuner à l'hôtel Sfax Center ou similaire. Continuation vers Gabès. Dîner et logement au Club Chéla * * (ou similaire).

4e jour (dimanche) : Gabès/Matmata/Douz

(200 km)
Visite de l'oasis en calèche et départ en véhicule toutterrain pour Matmata, et ses habitations troglodytiques. Déjeuner au Sidi Driss ou similaire. Continuation vers Douz, petite oasis aux portes du désert où vous pourrez admirer le coucher du soleil sur les dunes. Possibilité de promenade à dos de chameau (payante : environ 5 dt).

Dîner et logement à l'hôtel Saharien * (piscine).

5e jour (lundi): Douz/Le Chott El Djerid/ Tozeur/ Chebika/Tamerza/Gafsa (320 km) Tôt le matin, traversée du Chott El Djerid, "lac" salé de 90 km de long. Arrivée à Tozeur. Déjeuner à l'hôtel Splendid ou similaire. L'après midi, vous poursuivez la piste jusqu'aux très belles oasis de montagne de Chebika et Tamerza. Continuation sur Gafsa. Diner et logement à l'hôtel Jugurtha ♥♥♥ (à 5 km de la ville).

6e jour (mardi): Gafsa/Sbeitla/Kairouan/ Hammamet (380 km)

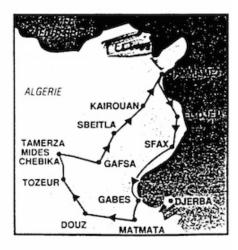
Le matin, visite des piscines romaines situées au coeur de la ville. Déjeuner à Sbeitla à l'hôtel Sufetula ou similaire. Dans l'après-midi, visite de la ville de Kairouan. Arrivée à Hammamet, installation à l'hôtel Emira (ou similaire). Diner et logement.

7e jour (mercredi) : Hammamet Séjour libre en pension complète.

8e jour (jeudi) : Hammamet/France Tranfert à l'aéroport et envol pour la France.

AVANTAGES AIRTOUR

- Programme exclusif ménageant 2 jours de détente à Hammamet
- Guide accompagnateur parlant français, pendant toute la durée du circuit.



PREVISIONS POUR 1991

- -2ème salon des ABERS.
- -Sortie culturelle:2 Juin.

Dans le cadre de l'année des châteaux, visite des châteaux du Léon. Déjeuner au château de Kérouzéré.

Le port de Moguériec.

le site de Méné Ham.

- -Bourse aux cartes postales anciennes.
- -Foire aux puces.

Ouverte à tous les habitants de la commune.

Une occasion pour vider caves et greniers.

-Voyage à l'étranger:date non fixée.

En fonction des tarifs pratiqués connus seulement début 1991.

JOYEUX NOEL

еt

BONNE ANNEE A TOUS